

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux : 12 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Bertrand, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Agnès Chatel, François Gevaux, David Morel, Pélagia Casassus, Alexine Gay, Philippe Maurice Demourieux, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet.

Excusés : Mme Nadia Chatel Louroz (procuration Alexine Gay), Mme Sandrine Collavet (procuration François Gevaux), M. Marc Sintès (procuration Philippe Maurice Demourieux)

Le conseil municipal désigne M. Claude Mariotti secrétaire de séance.

1) Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

Madame le Maire expose à l'assemblée que les conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal [effectif légal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (L. 284)], soit pour St-Ferréol 15 membres.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote a lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants ont lieu séparément.

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants

Composition du bureau électoral :

Madame Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

1. **Sont candidats « délégués titulaires » :**

- Mme BERTRAND Sabrina
- M. MARIOTTI Claude
- M. MOSSUZ Gabriel

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. MOSSUZ Gabriel : 15 voix
- M. MARIOTTI Claude : 15 voix
- Mme BERTRAND Sabrina : 15

Sont élus « délégués titulaires » :

- M. MOSSUZ Gabriel
- M. MARIOTTI Claude
- Mme BERTRAND Sabrina

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

- Mme CASASSUS Pélagia
- M. DOUCET Alain
- M. LAYAT Arnaud

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. DOUCET Alain : 15 voix
- Mme CASASSUS Pélagia : 15 voix
- M. LAYAT Arnaud : 15 voix

Sont élus « délégués suppléants » :

- M. DOUCET Alain
- Mme CASASSUS Pélagia
- M. LAYAT Arnaud

Après avoir procédé au vote, Madame le Maire proclame les résultats :

- **SONT ÉLUS délégués titulaires :** Mme BERTRAND Sabrina, M. MARIOTTI Claude et M. MOSSUZ Gabriel
- **SONT ÉLUS délégués suppléants :** Mme CASASSUS Pélagia, M. DOUCET Alain et M. LAYAT Arnaud
- Sont appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2020.